



Dossier de presse

Inauguration de l'abri à vélo de la Gare Mulhouse TGV

Lundi 21 juillet 2014



©Seura

Contacts presse

Mulhouse Alsace Agglomération :

Nina OUMEDJKANE

Tél : 03 89 32 59 92

Portable : 06 29 68 13 46

nina.oumedjkane@mulhouse-alsace.fr

Région Alsace :

Gaëlle TORTIL

Tél : 03 88 15 69 84

gaelle.tortil@region-alsace.eu

Aujourd'hui, lundi 21 juillet 2014, en présence de Jean-Marie Bockel, Président de m2A, du Maire de Mulhouse Jean Rottner, de Denis Rambaud, Vice-Président m2A délégué aux mobilités urbaines, de Paul-André Striffler, Assesseur m2A délégué aux deux roues et aux cheminements pédestres et d'Antoine Herth, Vice-Président du Conseil Régional d'Alsace, Président de la Commission Transport, Grands Equipements, se déroule l'inauguration de l'abri à vélo de la Gare Mulhouse TGV.

Ce nouvel abri de 200 places vient renforcer la Gare Mulhouse TGV, 1^{er} pôle d'échange multimodal du Sud Alsace.

La Gare Mulhouse TGV constitue un élément majeur dans l'aménagement de la ville et contribue à la transformation de ce secteur en quartier stratégique, urbain et connecté. L'initiative a démarré en novembre 2013 avec la pose de la première pierre de Nacarat (projet immobilier) et le début des travaux de l'immeuble de bureaux au-dessus du parking.

L'offre de mobilité étant en constante évolution, les projets d'aménagements de la Gare Mulhouse TGV se développent pour faire de ce secteur un véritable quartier d'affaires visant à renforcer l'attractivité du cœur d'agglomération.

La genèse de cet équipement

La décision de créer un abri-vélos de 200 places à la gare est intervenue en 2010 lors des opérations d'aménagement conduites autour des gares TER et stations tram-train de l'agglomération.

Les objectifs sont :

- de renforcer le pôle d'échanges et le rôle central de la gare de Mulhouse,
- de promouvoir le vélo comme un maillon privilégié de la chaîne de déplacement intégrant le train ou le tram-train notamment pour les déplacements professionnels.

Les caractéristiques de l'ouvrage

Réalisé dans le cadre du programme des équipements publics de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) dont l'aménagement a été confié à la SERM, la maîtrise d'œuvre a été assurée par SEURA, urbaniste conseil de la Gare Mulhouse TGV.

Aligné sur le bâtiment voyageur, l'ouvrage se développe en surplomb du domaine ferroviaire et comprend trois appuis au sol dont une structure originale en « V ». L'architecture de l'abri et les matériaux employés ont été conçus dans un esprit contemporain. Ils reprennent les principes et le traitement des façades, garde-corps du parking, parvis et ceux des édicules¹ d'accès au parking. L'abri est une construction métallique simple, de finition galvanisée, avec une façade d'entrée vitrée.

L'espace intérieur est fonctionnel. Le rangement des vélos se fait sur deux niveaux, ce qui permet un gain de place. Le système retenu est celui d'OPTIMA proposé par la société ALTINNOVA, système éprouvé et en développement.

Compte-tenu de sa réalisation en surplomb du domaine ferroviaire, 43 places de stationnement au niveau inférieur ainsi que 10 places motos ont été créées pour les agents SNCF.

¹ Petites constructions dans l'espace public urbain.

Une inscription de l'abri dans le fil rouge de Mulhouse Grand Centre

Le secteur de la gare étant identifié dans le parcours scénographique comme une « ponctuation extraordinaire », il a été décidé de se servir de l'abri comme un support d'expression.



©Seura

Ainsi, les aménagements suivants ont été développés :

- l'apposition, sur toute la hauteur de la façade vitrée d'accès à l'équipement, d'un adhésif transparent de couleur « rouge andrinople » (rouge-orangé) représentant le pictogramme d'un vélo,
- la mise en place d'un éclairage spécifique « rouge andrinople » dans l'auvent en métal déployé.

Usage et gestion

Le nouvel abri sera en libre-service et accessible à l'aide d'un badge 24 heures sur 24. La gestion des badges a été confiée à MEDIACYCLES qui assurera par ailleurs la surveillance ainsi que le petit entretien de l'abri. Les badges seront délivrés aux usagers pour un montant de 20 € par an, avec remise d'une caution de 20 €.

Cette nouvelle offre vient compléter, sans la concurrencer, l'offre de gardiennage payant des vélos, actuellement proposée par MEDIACYCLES, qui est plus intéressante financièrement pour les abonnements journaliers, hebdomadaires ou mensuels mais qui pose des contraintes en terme de plage horaire.

A moyen terme, le système de badges sera remplacé par des cartes magnétiques, compatibles avec le système ALSEO, que développent actuellement la Région Alsace et SNCF. Cela permettra, à terme, l'accès à l'ensemble des abris à vélo de toutes les gares TER Alsaciennes.

Financement

Le coût de cet ouvrage s'élève à près de 540 000 €. Son financement est assuré à parts égales par m2A et la Région Alsace (près de 270 000 € chacun).

La coopération avec la Région Alsace

La Région Alsace soutient depuis plus de 15 ans la réalisation des abris à vélos aux abords immédiats des gares. Ainsi, elle a cofinancé les abris à vélos réalisés en 2010 par m2A à proximité des gares TER et tram-train de l'agglomération (Bollwiller, Staffelfelden, Lutterbach, Mulhouse Musée, Mulhouse Dornach et Mulhouse Zu Rhein). La Région a également investi près de **800 000 €** dans la mise en place du système de contrôle d'accès aux abris à vélos via la carte ALSEO.

En Alsace, les trajets à vélo en amont ou en aval d'un parcours sur le réseau TER régional représentent aujourd'hui près de 9% des déplacements effectués quotidiennement. 6 000 places destinées aux vélos, dont 2 500 places en véloparcs, sont ainsi disponibles dans 120 gares sur les 160 gares alsaciennes, auxquelles s'ajoutent 2 250 places à la gare de Strasbourg.

Le nombre de voyageurs et d'usagers-cyclistes ayant fortement augmenté ces dernières années, la Région participe à un projet de renforcement de la capacité des parcs à vélos saturés. Ainsi, 69 sites (dont 18 saturés) seront prochainement équipés d'arceaux classiques supplémentaires et/ou d'arceaux à deux niveaux. Ces équipements permettront la création d'une première vague de 600 à 700 places supplémentaires en parcs fermés et plus de 500 places en accès libre.

Dans le cadre du Programme d'Aménagement des Gares (PAG), la Région a par ailleurs initié une étude de faisabilité de solutions innovantes de stationnement vélos. Cette étude, menée dans l'objectif de compléter ou de remplacer les équipements existants, a permis de mettre au point un nouveau type d'abri à vélos modulable et polyvalent. Huit sites pourraient ainsi, dans un premier temps, être équipés avec ce nouveau modèle, notamment les gares d'Entzheim, d'Obernai, d'Habsheim et Erstein. Deux prototypes sont actuellement en cours de fabrication et devraient être testés à l'automne 2014 à Sélestat et devant la Maison de la Région à Strasbourg.

La gare TGV : un pôle multimodal tourné vers le vélo

La gare et ses abords offrent de nombreux services aux usagers du vélo :

- ❖ Un stationnement vélo abondant et diversifié :
 - 90 arceaux à vélos en libre-service extérieurs (180 places)
 - 150 places gardées par MEDIACYCLES
 - 200 places dans le nouvel abri accessible par badges
- ❖ Une station de location de vélo en libre-service Vélocité
(près de 100 mouvements les jours de semaine)



- ❖ L'embarquement des vélos autorisé dans le tram et le tram-train
- ❖ Un point de location de vélos classique (MEDIACYCLES)

Par ailleurs, la gare représente un point d'entrée essentiel dans Mulhouse et son agglomération pour les cyclotouristes qui ont un accès direct à l'itinéraire cyclable Atlantique-mer Noire Eurovélo 6 (à moins de 100m du hall départ/arrivée). Ils disposent également d'un point d'information « Ville vélotouristique » au guichet de Soléa.

Les axes de la politique cyclable de Mulhouse Alsace Agglomération

M2A entend développer à la fois la pratique du vélo de loisirs et celle du vélo en ville dans le cadre des déplacements utilitaires. Cela s'inscrit dans les objectifs du Plan Climat Territorial et comporte deux axes principaux :

- La réalisation d'itinéraires cyclables continus traversant m2A, liés aux communes périphériques, desservant les principaux pôles urbains (gares etc.) et secteurs d'habitat. Pour la réalisation de ces itinéraires, le Schéma Directeur Cyclable de l'agglomération (approuvé en mars 2012) constitue le cadre de référence.
- L'amélioration de l'offre de services aux cyclistes en matière de stationnement (pose d'arceaux à vélo, création de parkings vélo, etc.).

Aujourd'hui, m2A compte 287 km d'aménagements cyclables :

Pistes cyclables bidirectionnelles	: 143,2 km
Pistes cyclables 1 sens de circulation	: 11,6 km
Bandes cyclables	: 110,3 km
Double sens cyclables	: 21,8 km

Total : 286,9 km

Depuis 2004, l'Agglomération réalise en moyenne 7km d'aménagements cyclables par an sur son territoire.

Les axes de la politique cyclable de la Ville de Mulhouse

Si les investissements en matière de stationnement pour les vélos et d'aménagements cyclables figurant au Schéma directeur cyclable sont à la charge de m2A, la Ville de Mulhouse assure de son côté la mise à disposition des emprises destinées aux aménagements cyclables, la réalisation de dispositifs tels que les double sens cyclables et les sas vélo² aux feux.

Quelques chiffres sur le vélo à Mulhouse en 2014 :

Aujourd'hui, la Ville compte plus de 115 km d'aménagements cyclables :

Pistes cyclables bidirectionnelles	: 14,5 km
Pistes cyclables 1 sens de circulation	: 34 km
Bandes cyclables	: 42,5 km
Double sens cyclables	: 24 km

Total : 115 km

² Espaces réservés aux cyclistes entre la ligne d'arrêt des véhicules à un feu de signalisation et un passage piétons.

- ❖ 57 carrefours ont été équipés de sas vélo
- ❖ 118 carrefours à feux ont été équipés de panneaux de tourne à droite
- ❖ Plus de 2 600 arceaux à vélo sont à disposition des cyclistes
- ❖ Vélocité : le système de location de vélos en libre-service comporte 40 stations et 240 vélos. La fréquentation a augmenté de 43 % entre 2010 et 2012 ; on compte ainsi 161 000 déplacements par an soit environ 240 000 km parcourus avec Vélocité.